

DECRET N° 2006-144 DU 31 MARS 2006

Portant promotion aux grades supérieurs des personnels
officiers des Forces Armées Béninoises au titre du
2^{ème} trimestre de l'année 2006.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la loi n° 81-014 du 10 octobre 1981 portant statut général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises et les lois n°s 88-006 du 26 avril 1988 et 98-012 du 25 février 1998 qui l'ont modifiée et complétée ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2006-031 du 27 janvier 2006 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2004-249 du 03 mai 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- Vu** le décret n° 2006-032 du 02 février 2006 portant inscription au tableau d'avancement aux grades supérieurs des personnels officiers des Forces Armées Béninoises au titre de l'année 2006 ;
- Sur** proposition du Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 mars 2006 ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Sont promus aux grades supérieurs à titre d'ancienneté ou au choix, pour compter du 1^{er} avril 2006, les officiers des Forces Armées Béninoises dont les noms suivent :

I - GENDARMERIE NATIONALE

Grade de : Colonel

N E A N T

GRADE DE LIEUTENANT-COLONEL

Chef d'escadron OGOUDIKPE Agnidé FATOKOU

GRADE DE: CHEF D'ESCADRON

Néant

GRADE DE: CAPITAINE

Lieutenant	LAOUROU	Enock M. O.
------------	---------	-------------

FORCES TERRESTRES**GRADE DE : COLONEL, MEDECIN-COLONEL**

Lieutenant-Colonel	TOGNIBO	Emmanuel
Médecin Lieutenant-Colonel	ABOUDOU LAYE	Idrissou

GRADE DE : LIEUTENANT-COLONEL

Chef de Bataillon	GBAGUIDI	Fructueux
Chef d'Escadron	ADEN-HOU ESSOU	Cyprien
Chef de Bataillon	ALIZANON	Mathias
Chef de Bataillon	KPOHIZOUN	S. Emmanuel
Chef de Bataillon	CHABI OBOSSOU	Samuel

GRADE DE : COMMANDANT

Capitaine	HOUNDJREBO	Clément
-----------	------------	---------

GRADE DE : CAPITAINE

Lieutenant	KEKERE	Pamphile Dotou
Lieutenant	DINDIN	Didier
Lieutenant	HOUNTON	S. Saturnin

FORCES AERIENNES**GRADE DE : COLONEL**

Néant

GRADE DE : LIEUTENANT-COLONEL

Commandant	MISSIHOUN	D. Albert
------------	-----------	-----------

GRADE DE : COMMANDANT

Néant

GRADE DE : CAPITAINE

Lieutenant	AGBOHOUTO	Jacob
------------	-----------	-------

FORCES NAVALES**GRADE DE : CAPITAINE DE VAISSEAU**

Capitaine de Frégate	DJOSSOU	Anatole
----------------------	---------	---------

GRADE DE : CAPITAINE DE FREGATE

Néant

GRADE DE : CAPITAINE DE CORVETTE

Lieutenant de vaisseau GAINYO Gilles Cyrille

GRADE DE : LIEUTENANT DE VAISSEAU

NEANT.

Article 2 : Les promotions ci-dessus accordées donnent droit à augmentation de traitement dans les conditions définies par le décret n° 80-34 du 11 février 1980 susvisé.

Article 3 : Le Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale et le Ministre des Finances et de l'Economie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 mars 2006

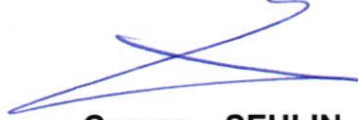
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat Chargé
de la Défense Nationale,

Martin Dohou Comlan AZONHIHO.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Cosme SEHLIN.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MFE 4 MECDN 4 AUTRES
MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 03 UNIPAR-
FDSP 02 INTERESSES 17 JO 1.